

ARTICLE SAFETY DATA SHEET

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Marque commercial	: LEXAN™ Film, LEXAN™ Sheet
Code de produit	: GEN-PV-PC
Nom de produit	: Film ou feuille à base de polycarbonate
Type de produit	: Article, à l'exception des notes suivantes: EFR65, EXSP982, EFR95, EFR85, EFR65CS, EFR85CS, EFR95A, EFR95AC, ES001818, EFR95AR, ES002224, EFR75A, EFR75AC, EFR535A, EFR565A, H6700, EFR65A, EFR65AC, EFR535AC
Aspect	: Feuille ou Film
Utilisation recommandée	: Peut être utilisé tel quel, transformé ou thermoformé pour produire d'autres articles, ou comme composant d'autres produits industriels.
Restrictions d'utilisation	: À usage industriel uniquement.
Supplier	: POLYVANTIS F&S B.V. Joulehof 16 4622 RG Bergen Op Zoom Les Pays-Bas Telephone: +31 164 293000
Numéro de téléphone d'appel d'urgence #	: CHEMTREC, U.S. : (800) 424-9300 International: +1 (703) 527-3887
E-mail	: Voir les coordonnées sur le site web
Adresse du site Web	: www.POLYVANTIS.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS remarque

"Les articles" tels que définis dans la norme OSHA Hazard Communication Standard (HCS) (29 CFR 1910.1200) ou par des définitions similaires ne relèvent pas du champ d'application du SGH. Les additifs contenus dans cet article (le cas échéant) sont liés dans une matrice de résine thermoplastique.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (réglementation (EC) No 1272/2008)

Ce n'est pas une substance ou un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage (REGULATION (EC) No 1272/2008)

Substance ou mélange non dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

Informations écologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) du règlement REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

Informations toxicologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) du règlement REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

Autres dangers qui n'entraînent pas de classification

POLYVANTIS Aperçu des urgences

Les films ou feuilles en plastique peuvent brûler dans un incendie et dégager une fumée dense et toxique. Le plastique fondu peut causer de graves brûlures thermiques. Les fumées produites lors du traitement par fusion peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Une surexposition grave peut entraîner des nausées, des maux de tête, des frissons et de la fièvre. Les opérations secondaires, telles que le broyage, le ponçage ou le sciage, peuvent produire de la poussière qui peut présenter un risque d'explosion ou un danger pour les voies respiratoires.

Problèmes de traitement

Les vapeurs de traitement peuvent provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. En cas d'exposition grave, des nausées et des maux de tête peuvent également survenir. Les condensats de vapeurs de traitement graisseuses sur les conduits de ventilation, les moules et autres surfaces peuvent provoquer une irritation et des lésions cutanées.

État médical aggravé

RESTRICTIONS MÉDICALES : Aucun effet néfaste sur la santé lié à l'exposition à ce produit n'est connu. Cependant, certaines personnes sensibles et celles souffrant de troubles respiratoires peuvent être affectées par l'exposition aux composants présents dans les vapeurs dégagées lors du traitement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

- | | | |
|---------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Transporter la victime à l'air frais.
Consulter un médecin. |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation accidentelle de poussières ou de fumées provenant d'une surchauffe ou d'une combustion, se déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |

Contact avec la peau	: Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau froide. Laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter un médecin. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	: Voies d'exposition négligeables ou improbables En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	: Utilisez un agent chimique sec, CO ₂ , pulvérisation d'eau ou de mousse d'alcool. L'eau est le meilleur agent d'extinction. Le dioxyde de carbone et les agents chimiques secs ne sont pas généralement recommandés, car leur faible capacité à refroidir ne garantit pas une extinction totale, surtout dans les cas de feux de résines plus importants.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:	: N'utilisez pas un jet d'eau puissant, car cela pourrait disperser et propager le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques lors de la lutte contre l'incendie	: Évitez de générer de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation présente un risque potentiel d'explosion.
Produits de combustion dangereux	: Le feu produira une fumée noire dense contenant des produits de combustion dangereux, des oxydes de carbone et des fragments d'hydrocarbures. S'ils sont présents, certains additifs dangereux peuvent également libérer des hydrocarbures halogénés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire. Rester au vent/se tenir à distance de la source.
Informations complémentaires	: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pendant le traitement, la poussière peut former un mélange explosif dans l'air. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Précautions individuelles : Voir la section 8 et 9.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts sanitaires. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage : Rassembler et stocker dans un récipient fermé en attendant une évaluation de la recyclabilité ou de l'élimination des déchets.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Pour les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sûre : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Éviter toute formation de poussière. L'accumulation de films, feuilles et/ou masques usagés peut créer un risque de glissade.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Usage spécifique : Peut être utilisé tel quel, transformé ou thermoformé pour produire d'autres articles, ou comme composant d'autres produits industriels.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance soumise à des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles d'exposition

Mesures techniques

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Assurer une ventilation adéquate au niveau des machines.

Les condensats issus du traitement des fumées peuvent présenter un risque d'incendie et être toxiques ; les éliminer régulièrement des hottes d'aspiration, des conduits et autres surfaces à l'aide d'équipements de protection individuelle appropriés.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	: Lunettes de sécurité
Protection des mains	Portez des gants de protection.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements à manches longues
Protection respiratoire	: Utilisez une ventilation adéquate et/ou des contrôles techniques lors du traitement à haute température afin d'éviter toute exposition aux vapeurs. Si des poussières ou des poudres sont produites lors d'opérations secondaires telles que le sciage ou le meulage, utilisez un appareil respiratoire homologué pour la protection contre les poussières.
Mesures de protection	: Portez un équipement de protection adapté..

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique:	: Feuille ou film
Couleur	: variable
Odour	: Aucune ou légère
Seuil olfactive	: Aucune information disponible.
Point/plage de fusion	: Ce produit ne présente pas de point de fusion précis, mais se ramollit progressivement sur une large plage de températures.
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	: indéterminé
Limites d'explosivité supérieure	: Indéterminé
Limites d'explosivité inférieure	: Indéterminé
Température d'auto-inflammation	: 630 °C
Température de décomposition	: Indéterminé
pH	: Aucune donnée disponible

Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune information disponible
Pression de vapeur	: négligeable
Densité relative	: >1 (l'eau = 1)
Densité relative de vapeur	: non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs	: Sans objet
-----------	--------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.2 Stabilité chimique

Stable à température et pression ambiantes normales. Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Le chauffage peut libérer des gaz dangereux.
---------------------	--

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter	: Aucun
--------------------	---------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Les vapeurs de traitement dans les conditions de traitement recommandées peuvent contenir des traces d'hydrocarbures, de phénols, d'alkylphénols, de carbonates de diaryle. S'ils sont présents, certains additifs dangereux peuvent également libérer des halogènes, des acides halogénhydriques ou des hydrocarbures halogénés.
--	---

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (EC) No 1272/2008 Toxicité aiguë

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit:

Toxicité orale aiguë	: Remarques: >5000 mg/kg (estimé)
Toxicité cutanée aiguë	: Remarques: >2000 mg/kg (estimé)

11.1 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Produit:

Évaluation : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément à l'article 57, point f), du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

Expérience en matière d'exposition humaine

Produit:

Inhalation : Remarques : Inhalation peu probable en raison de la forme physique. Les fumées dégagées lors du traitement dans les conditions recommandées peuvent contenir des traces de produits chimiques dangereux. Des conditions ou des températures de traitement extrêmes peuvent entraîner des niveaux plus élevés. Les vapeurs dégagées lors du traitement peuvent provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. En cas d'exposition grave, des nausées et des maux de tête peuvent également survenir. Les condensats de vapeurs de traitement graisseuses sur les conduits de ventilation, les moules et autres surfaces peuvent provoquer une irritation et des lésions cutanées.

Contact avec la peau : Remarks: Not a hazard during normal industrial use. If present, some additives (like glass fiber or flame retardants) may cause skin irritation in susceptible persons.

Contact avec les yeux : Remarques : Les particules de résine, comme d'autres matériaux inertes, sont irritantes pour les yeux.

Ingestion : Remarques : Ingestion improbable en raison de la forme physique.

Informations complémentaires

Produit:

Remarques : Les données toxicologiques ont été tirées de produits de composition similaire

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Bioaccumulative potential

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Produit:

Évaluation : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément à l'article 57, point f), du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

12.7 Autres effets indésirables

Produit:

Informations écologiques supplémentaires : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts sanitaires.
Aucun dommage écologique n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Produit : Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Emballage contaminé : Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Peut être mis en décharge ou incinéré, conformément à la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Risques environnementaux

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Remarques : Non classé comme dangereux au sens des réglementations de transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas au produit tel qu'il est fourni.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE

POLYVANTIS divulgue dans la section 15 des informations sur des composants mineurs qui, à notre connaissance, sont basées sur les données fournies par nos fournisseurs de matières premières ou nos fabricants. Veuillez noter que l'analyse régulière des matières premières et/ou des produits POLYVANTIS visant à détecter la présence de ces substances chimiques ou d'autres ne fait partie ni de notre plan de contrôle qualité, ni de nos spécifications produit, et ne doit donc pas être interprétée comme une garantie, expresse ou implicite.

Les substances chimiques répertoriées dans cette section peuvent être considérées comme présentes à une concentration inférieure à 0,1 % (p/p), sauf si elles apparaissent également dans la section 3, où une plage de concentration plus élevée peut être indiquée.

En outre, cela n'exclut pas la présence de traces négligeables d'autres produits chimiques dues, entre autres, à des impuretés ou des résidus dans les composants fournis par des tiers et/ou utilisés dans la production de ces composants. Il incombe au fabricant ou au vendeur de confirmer et d'établir la conformité du produit final aux exigences réglementaires locales/nationales. Les informations fournies ici sont à jour à la date du présent document, sur la base des données dont dispose POLYVANTIS.

15.1 Réglementations/législations spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (annexe XVII) : Sans objet

REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes soumises à autorisation (Article 59). : Sans objet

Règlement (CE) relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet

Règlement (UE) 2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants : Sans objet

Règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Sans objet

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Sans objet

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Sans objet

Méthodologie d'évaluation générale
Nocivité aquatique : B4 Faible danger pour les organismes aquatiques.

Effort de réduction : B

Composés organiques volatils : négligeable

Directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux
émissions industrielles (prévention et réduction intégrées
de la pollution)
Sans objet

Les composants de ce produit sont répertoriés dans les inventaires suivants ::

REACH(European Union)	: Exemption d'article
CH INV(Switzerland)	: Exemption d'article
TSCA(USA)	: Exemption d'article
DSL(Canada)	: Exemption d'article
AICS(Australia)	: Exemption d'article
NZIoC(New Zealand)	: Exemption d'article
ENCS(Japan)	: Exemption d'article
KECI(Korea)	: Exemption d'article
PICCS(Philippines)	: Exemption d'article
IECSC(China)	: Exemption d'article
TCSI(Taiwan)	: Exemption d'article
EHSNR(Malaysia)	: Exemption d'article
CICR(Türkiye)	: Exemption d'article

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Further information

Marque déposée : POLYVANTIS et les marques accompagnées du symbole TM
sont des marques déposées de POLYVANTIS.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes à notre connaissance, selon les informations dont nous disposons et en toute bonne foi à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.

No rights may be derived from this translated SDS. It is provided as a service-oriented translation only.
The accompanying document in English is leading